

REPUBLIQUE DU CONGO

26 Juillet 2000

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DES REFORMES ADMINISTRATIVES
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Décret n° 2000-146 MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement)
en tête : Monsieur **KANGA (Gaston)**

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

(régularisation)

Le Président de la République,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

2

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié de lycée de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement et mis à la disposition du ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Dates de Titularisation et de promotion	Option	Observations
1-	KANGA Gaston, né le 26 mars 1958 à Inkouélé	17 février 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 17-02-1991	Histoire géographie	ACC = 1 an
2-	MILANDOU Julienne, née le 1 ^{er} mai 1962 à Kosso	03 janvier 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 03-01-1991	Histoire géographie	ACC = 1 an
3-	KAYA Paul, né le 11 août 1961 à Sibiti	12 février 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 12-02-1991	Anglais	ACC = 1 an
4-	MANDAKA Jean-Claude, né le 19 juin 1956 à Pointe-Noire	10 janvier 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 10-01-1991	Histoire Géographie	ACC = 1 an
5-	KIFOUANI Simon, né le 12 mars 1960 à Kimpoungui (Boko)	23 janvier 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 23-01-1991	Histoire Géographie	ACC = 1 an
6-	BALOU Jean Richard, né le 15 janvier 1959 à Siafoumou Hinda	09 octobre 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 09-10-1991	Histoire Géographie	ACC = 1 an
7-	TCHICOURI Anny Daniella Claudine, née le 12 avril 1962 à Kinshasa (Zaire)	06 janvier 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 06-01-1991	Français	ACC = 1 an
8-	NGOMO Jean, né le 10 octobre 1961 à Miyamba II	08 janvier 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 08-01-1991	Français	ACC = 1 an
9-	MAKITA Florence, née le 27 mars 1960 à Moutouala	08 janvier 1990	Titularisée au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 08-01-1991	Français	ACC = 1 an

JH

10	MPIEME Grégoire, né le 20 janvier 1959 à Tsiaki	05 janvier 1990	Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 05-01-1991	Histoire Géographie	ACC = 1 an
11	MIKA Christine, née le 10 décembre 1959 à Brazzaville	17 janvier 1990	Titularisée au 1 ^{er} échelon, indice 830 p/c du 17-01-1991	Histoire Géographie	ACC = 1 an

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 pour compter des dates respectives de titularisation ; en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé, ACC = 1 an.

Article 4 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement ne produit aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

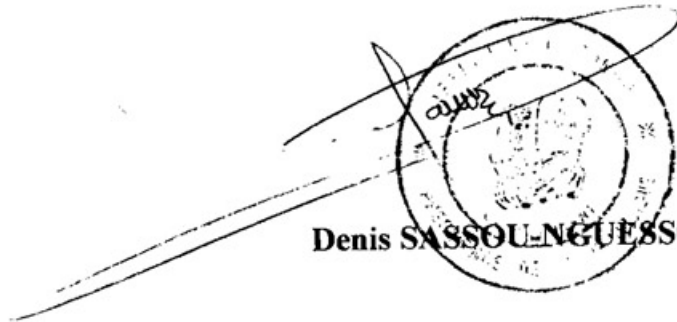
JH

JH

4

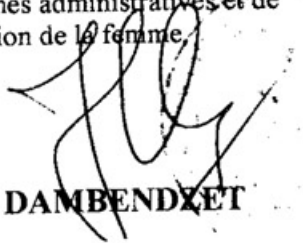
Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. / 17

Brazzaville, le 26 Juillet 2000

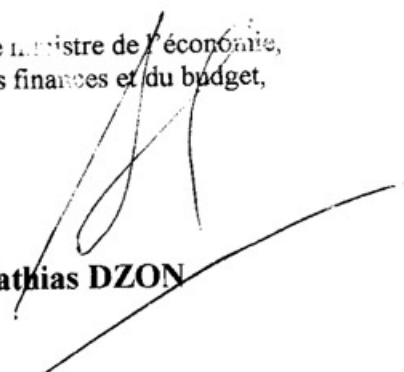

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

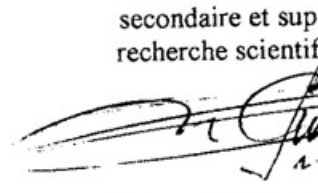
La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,


Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur, chargé de la
recherche scientifique,


Pierre NZILA


AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
CAB-SST	3
DGB	2
DGCF	2
MEPSSRS	2
DPAA	10
INTERESSES	11
DOSSIERS	33
SGC/BC	2/65 

17